

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant. Dans toutes les disciplines, incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le présent document.

### Planification des principales évaluations

#### Niveau 4<sup>e</sup> année

Matières	Compétence	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Épreuve obligatoire MEQ Mai-juin *	Épreuve Centre de service Mai-juin *
Français	Lecture	X	X	X	X	--
	Écriture	X	X	X	X	--
	Communication orale	--	X	X	--	--
Anglais	Interagir	--	X	X	--	--
	Compréhension	X	--	X	--	--
	Production écrite	X	--	X	--	--
Mathématiques	Résoudre	--	X	X	--	X
	Raisonner	X	X	X	--	X
Sciences et technologies	Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et technologie ainsi que sur leur façon de décrire ses explications ou ses solutions à l'intérieur d'une démarche scientifique et technologique.	X	X	X	--	--
Géographie et histoire	Lire l'organisation, interpréter les changements et s'ouvrir sur la société	X	X	X	--	--
Musique	Interprétation	--	X	X	--	--
	Appréciation	--	X	X	--	--
	Création	--	X	X	--	--
Éducation physique	Agir	X	X	X	--	--
	Interagir	X	X	X	--	--
	Santé	X	X	X	--	--
Arts plastiques	Créations personnelles et médiatiques	--	X	X	--	--
	Apprécier des œuvres	--	X	X	--	--
Éthique et culture religieuse	Réfléchir / dialoguer	--	X	X	--	--
	Manifester / dialoguer	--	X	X	--	--

De façon régulière, les connaissances acquises seront évaluées par différents moyens : observations, situations d'apprentissage et d'évaluation, contrôles, devoirs, etc.

\* Dates à venir





### *Précisions sur une absence à une évaluation*

#### Épreuve obligatoire

- Les motifs reconnus énumérés ci-dessous peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère ou du Centre de services scolaire :
  - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
  - Décès d'un proche parent;
  - Convocation d'un tribunal;
  - Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

**La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé par l'école fréquentée.**

#### Examen-école/ centre de services scolaire ou régional

S'il s'agit d'un examen-école et que ce dernier peut être repris lors d'une journée de reprise d'examen (après étude du dossier pédagogique de l'élève), l'élève devra se présenter à l'école au moment qui lui sera assigné par son enseignant.

<b>Communications officielles de l'année</b>	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication le 13 octobre 2023.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera remis le 16 novembre 2023.
<b>Deuxième bulletin</b>	<b>Le deuxième bulletin vous sera remis le 28 mars 2024.</b>
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera remis au plus tard le 10 juillet 2024.